

LETTRE AUX ADHÉRENTS

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU CEA – SECTION DE VALDUC

SOMMAIRE

Numéro 48

Mai 2019

Editorial	p 3
Assemblée Annuelle	p 4
-Rapport moral et rapport d'activité	p 5
-Rapport financier	p 9
-Composition du Bureau 2019 de l'ARCEA-Va	p 10
-Intervention du Directeur de Valduc	p 12
-Intervention des membres du Bureau National	p 14
Actualités	p 19
Dossiers	
-Google vous connaît mieux que vos proches !	p 21
-Mandat pour protection future	p 23
-L'électricité vient de la prise	p 25
Les potins de la marmotte	p 28

Ile d'Aix (Charente- Maritime)





Dans la dernière "Lettre aux Adhérents" de novembre, j'écrivais : "*les Français, qu'ils soient actifs ou retraités, sont en colère.... et le font savoir.*" J'étais loin d'imaginer que, six mois plus tard, le mouvement populaire des "gilets jaunes" serait encore d'actualité, avec malheureusement toutes les dérives violentes auxquelles nous avons assisté.

En réponse aux manifestations et pour tenter d'y mettre fin, le Président Emmanuel Macron a organisé le grand débat, dont il a présenté les conclusions lors de la conférence de presse du 25 avril. Que peut-on en retenir ?

Le président s'est montré très ferme sur trois points :

- pas de RIC (référendum d'initiative citoyenne)
- pas de prise en compte du vote blanc
- pas de retour de l'ISF.

Il fait par ailleurs de nombreuses annonces, qui pour certaines sont des avancées significatives, mais dont la mise en œuvre reste floue et souvent très étalée dans le temps. Beaucoup de domaines ont été abordés : réforme institutionnelle, service public, justice fiscale, famille ... Je me limiterai aux trois points principaux qu'il faut retenir concernant les retraités :

- **La réforme du système** de retraite préparée par Jean-Paul Delevoye est maintenue : le texte est attendu en juillet afin de proposer un projet de loi à la fin de l'été,
- **Indexation des retraites sur l'inflation** dès janvier 2020 pour les pensions de moins de 2000 €, et fin de la sous-indexation de toutes les retraites en 2021,
- **Retraite mensuelle minimale de 1000 €** pour tous ceux qui ont une carrière complète.

On ne peut qu'applaudir ces propositions. Mais comme le diable se cache dans les détails, il faudra rester vigilant : le maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans, qui fait débat au sein même du gouvernement, le problème du financement de ces mesures, les éventuelles exceptions ou dérogations, autant d'exemples qui montrent que tout peut encore changer. Là encore, nous pouvons faire confiance à nos amis de l'UFR et de la CFR pour "veiller au grain".

Dans ce n°48 de la Lettre aux Adhérents, une grande partie est consacrée au compte rendu de notre Assemblée Annuelle, le 22 février. Elle s'est tenue à Is-sur-Tille, salle des Capucins : il semble que ce choix ait été très apprécié des participants, la salle et son environnement étant bien adaptés à ce type d'évènement. Sauf imprévu, nous renouvellerons cette organisation à Is-sur-Tille en 2020.

L'Assemblée Annuelle était aussi l'occasion de marquer le 40^{ème} anniversaire de la section de l'ARCEA-Valduc. Des posters présentant les commissions de notre section et des kakémonos illustrant l'histoire de la dissuasion française (prêtés par le centre de Valduc) avaient été mis en place, et un mug "anniversaire" a été offert à chaque participant. Au cours du déjeuner, un diaporama, d'environ 200 photos pour certaines datant de l'origine de la section, a été projeté. Les photos ont parfois rappelé bien des souvenirs à de nombreux participants.

Pour ces 40 ans, un livret rappelant l'histoire de notre section de Valduc, a été imprimé. Il est joint à l'envoi de cette Lettre aux Adhérents, et j'espère que vous aurez plaisir à le feuilleter.

Au-delà de l'Assemblée annuelle, vous trouverez comme à l'habitude les informations sur les voyages, les visites, les évènements à venir, les nouveautés... autant d'actions menées par les membres du Bureau, que je tiens une nouvelle fois à remercier.

Bonne lecture et très bel été à toutes et tous !



► **OUVERTURE DE LA JOURNÉE** par
Richard DORMEVAL, Président de l'ARCEA-Valduc

un diaporama qui sera projeté au cours du déjeuner.

Tout cela nous ne l'avons pas réalisé tout seuls, et je remercie sincèrement François Bugaut, directeur de Valduc, ainsi que Patrick Lointier, responsable de L'UCAP, pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée dans l'organisation de cette journée, et qui marque, s'il en était besoin, l'intérêt que la Direction du Centre porte à notre section.

Je remercie également tous nos amis qui nous ont fourni les photos : elles nous ont permis d'illustrer l'historique et de réaliser le diaporama.

Aujourd'hui, de Valduc, se joignent également à nous Anne Gout, qui représente Elodie Latapie, chef du SRHS, et Stéphane Emaldi, vice-Président de l'ASCEA, qui représente Julien Gauthier, le Président de l'ASCEA.

Sont également présents nos amis du bureau national de l'ARCEA : Le Président Jacques Penneroux, le vice-Président Gérard Lucas, Président de l'UFR, Madame Raymonde Boschiero, Trésorière de l'ARCEA, et Jean-Louis Leblanc, notre représentant à la mutuelle Humanis.

Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Jean-Claude Gantner, président de l'AROPA21/71, association affiliée à la FNAR avec laquelle nous entretenons d'amicales relations, et Monsieur Guy Quesseveur, Délégué Régional de la FNAR pour la Bourgogne.

Cette Assemblée annuelle est toujours un moment fort de convivialité et d'échanges, mais avant de poursuivre, je vous demande de bien vouloir vous lever pour un instant d'hommage à ceux qui nous ont quittés en 2018. Merci

Richard Dormeval cède ensuite la parole à M. le Maire d'Is sur Tille qui souhaitait dire quelques mots avant de quitter l'assemblée pour d'autres obligations.

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée annuelle de l'ARCEA Valduc, et je vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation.

Cette journée revêt un caractère particulier à plusieurs titres.

Tout d'abord par le site. Nous avons en effet été amenés à changer de lieu pour cette rencontre et nous avons eu la chance de pouvoir être accueillis dans cette salle des Capucins, à Is-sur-Tille. Je tiens à remercier Monsieur le Maire d'Is sur Tille, Thierry Darphin, parmi nous ce matin, qui nous a mis cette très belle salle à disposition à titre gracieux, geste particulièrement appréciable dans le contexte financier assez tendu dans lequel nous évoluons.

Ensuite, nous fêtons cette année le 40^{ème} anniversaire de la section de Valduc, et nous avons essayé de marquer cet événement. A votre arrivée, des mugs anniversaires vous ont été remis, ainsi qu'un petit livret retraçant l'histoire de la section depuis 1979 : cet historique a été rédigé par Pierre de Conto et Claude Moussin, que je tiens à remercier sincèrement.

Vous pouvez également voir dans cette salle quelques posters illustrant les activités de la section ainsi que des kakémonos réalisés à l'occasion des 60 ans de la DAM et prêtés par le centre de Valduc. Nous avons également réalisé

➤ RAPPORT MORAL et RAPPORT D'ACTIVITÉS

RAPPORT MORAL

par Richard DORMEVAL

➤ L'effectif de la section est stable, avec 480 adhérents au 28 janvier 2019, même chiffre qu'à la dernière assemblée annuelle. 357 cotisations ont été renouvelées, mais bien sûr ces renouvellements sont encore en cours et nous sommes habituellement obligés de relancer nombre d'étourdis jusqu'en juin, voire plus. Mais l'important est de noter l'arrivée de nouveaux adhérents : 24 en 2018 et déjà 10 en 2019, ce qui montre l'intérêt pour les activités et les services que nous proposons.

➤ Comme l'a expliqué Claude Moussin l'année dernière, nous travaillons avec un budget très tendu et l'un de nos principaux objectifs et d'atteindre l'équilibre financier. Les ressources, c'est-à-dire les cotisations, étant quasiment constantes, cet équilibre ne peut être atteint que par des économies, et donc des choix de priorités.

Nous proposons plusieurs activités dites de loisir ou culturelles, mais la priorité est donnée aux actions de solidarité qui, budgétairement représentent environ 40% des charges de gestion de la section. Pour maintenir cette activité au bon niveau, des économies sont nécessaires. C'est ce qui nous a amenés, en mai 2018, à supprimer la parution des avis de décès dans le Bien Public. Cette pratique coûte malheureusement très cher et peut représenter jusqu'à 20 à 25% des charges de gestion. C'est bien sûr à contre cœur que cette décision a été prise, car beaucoup appréciaient ces publications, mais la contrainte budgétaire nous l'imposait, et nous remercions tous les adhérents de leur compréhension.

L'annonce par e-mail est bien évidemment maintenue. À ce propos, il est vraiment nécessaire que chacun fournisse son adresse mail, car la messagerie informatique devient un outil indispensable de communication.

➤ L'informatique est d'ailleurs un autre thème de réflexion dans le contexte de la solidarité. La dématérialisation s'applique dans un nombre croissant de domaines et, maintenant, presque

tout se traite via internet (impôts, automobile, santé, services). C'est pourquoi nous travaillons à mettre en place une "cellule informatique" composée de quelques bénévoles susceptibles de venir en aide aux adhérents en difficulté.

➤ Ceci m'amène à vous dire quelques mots de la communication.

Depuis six mois, Jean-Claude Lovato est notre webmaster. Le site internet de la section s'est fortement enrichi, avec une mise en page dynamique, avec de nouvelles rubriques et des conseils. Je vous engage à consulter régulièrement ce site arceavalduc.fr, où vous trouverez toute l'actualité de la section – visites, voyages, conférences, programme de randonnées etc... - mais également l'actualité de l'UFR et de la CFR, avec la publication mensuelle de la revue Au Fil des Jours et de Échos CFR, la présentation du sommaire du courrier des retraités, les activités dans les CDCA (Liens CDCA). Une source importante d'information que je vous conseille vivement de consulter.

Jean-Claude a également ouvert une adresse mail de la section qui est : arcea.valduc@gmail.com, adresse à laquelle vous pouvez nous contacter pour information, ou pour nous donner vos commentaires ou vos idées.

➤ Pour rester dans le domaine du courrier électronique, les adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail ont reçu en janvier une première newsletter. C'était un essai, mais la formule est intéressante, qui permet de donner l'information tout en incluant des liens actifs donnant directement accès aux documents concernés. Dans les prochains mois, nous allons peaufiner la mise au point de cette newsletter, qui doit devenir un outil supplémentaire de communication.

Évidemment, tout le monde n'est pas connecté, ou certains refusent de donner leur adresse mail, ce qui est dommage. Actuellement, nous possédons environ 340 adresses électroniques sur les 480 adhérents. Mais ce chiffre devrait augmenter progressivement.

Assemblée Annuelle - 22 février 2019

- Nous continuerons bien sûr de publier en version papier le flash infos de septembre et la "Lettre aux Adhérents". Pour cette dernière, vous avez pu constater que nous commençons à faire évoluer sa présentation, avec les modestes moyens dont nous disposons. Dans l'avenir, nous chercherons également à faire évoluer son contenu, en conservant évidemment toutes les informations concernant l'ARCEA de Valduc, mais en proposant également d'autres articles ou dossiers plus généraux dans nos domaines d'intérêt.
- Enfin, nous continuons à développer les autres activités, telles qu'elles vont vous être présentées

par la suite : randonnées, voyages, visites, conférences seront toujours au rendez-vous. En ce qui concerne les conférences, beaucoup de conférences à caractère scientifique sont proposées, et Gilbert Pescayre en parlera. En parallèle, nous réfléchissons à la possibilité d'organiser des conférences à caractère plus général, sur des sujets pratiques pouvant intéresser les retraités, comme celles que l'on a déjà proposées sur la fiscalité ou la transmission de patrimoine, mais également sur des thèmes culturels ou des faits marquants de la région. Tout ceci est encore à l'étude et nous vous en reparlerons au cours de l'année.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

- **Commission "Retraites"** - *Richard DORMEVAL*

En 2018, l'actualité concernant les retraités a principalement concerné l'augmentation de la CSG et les travaux en cours sur la retraite universelle. N'ayant pas de valeur ajoutée à apporter, la Commission Retraites s'est limitée à diffuser régulièrement les informations très complètes fournies par l'UFR et la CFR, au travers de leurs publications :

- AFJ et CFR Échos (mensuel, sur le site internet arceavalduc.fr)
- Courrier de Retraités (trimestriel, sommaire sur le site internet arceavalduc.fr)

Nous avons par ailleurs travaillé au renouvellement de notre représentant au CDCA 21. Joël Molhéat, nouveau membre du bureau de l'ARCEA-Va, succède à Claude Moussin comme titulaire au sein du CDCA, représentant de l'UFRrg. Jean-Marie PILLER (UFRfp) est maintenu en tant que suppléant.

La Commission s'est réunie une fois en octobre 2018. Deux nouveaux membres nous ont rejoints : Bruno Duparay et Yves Léo. La commission, animée par Richard Dormeval, se compose désormais de Claude Moussin, Jacques Novat, et de nos deux nouveaux arrivants. Deux articles ont été proposés dans la Lettre aux Adhérents de décembre, l'un sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, l'autre sur la fusion AGIRC/ARRCO.

Action particulièrement importante pour le maintien (voire l'augmentation) de nos effectifs : nous sommes intervenus dans les deux stages de préparation à la retraite organisés par le centre de Valduc.



- **Commission "Randonnée pédestre"** - Yves Léo

La commission randonnée en chiffres :

* Marcheurs titulaires de la carte ARCEA	70
* Participants (moyenne)aux randonnées du mardi -	35
* Parcours répertoriés -	150
* Sorties annuelles -	50
* Kilomètres de sentiers parcourus dans l'année -	750
* Dénivelé réalisé par les randonneurs -	20 350 m



- **Commission "Solidarité"** - Jean-Luc Dumas

Objectif : Promouvoir l'entraide mutuelle entre les adhérents en contribuant à l'apport d'une aide morale, administrative ou matérielle. Cette assistance s'adresse à tous les adhérents de l'ARCEA de Valduc, en particulier les grands aînés et les personnes seules, à la demande ou sur information de situation difficile (soucis de santé, isolement, moments pénibles, deuil...).

Membres : Jean-Luc DUMAS (pilote), Nadine FIZAINÉ (assistante), Jacques NOVAT, Gérard GOSSET et Marc FANOÏ.

Activités :

→ Personnes seules :

- **Visites (110 personnes en 2018)**, qui permettent de collecter des renseignements utiles et nécessaires à l'engagement d'actions de solidarité ciblées.

- **Sortie annuelle** avec organisation du transport, de la restauration et de la visite d'un lieu remarquable du patrimoine Bourguignon (2018 : Château de Mont-Saint-Jean, 2019 : fabrique des anis à Flavigny-sur-Ozerain).

→ Grands aînés

- Organisation d'un **déjeuner annuel** (97 personnes de + 80 ans) leur permettant de se rencontrer pour se rappeler des souvenirs communs dans leur ancien travail et évoquer les problèmes actuels.

→ Tous

- **Aide aux démarches administratives**, à faire en cas de **décès**,

- **Projet 2019** de mise en œuvre d'une aide, à nos adhérents demandeurs, aux démarches et formalités administratives à engager sur les sites internet des services sociaux ou mutualistes : CARSAT, AMELIE, CONSEIL GENERAL, HUMANIS, ...

Nota : La programmation et l'organisation de certains événements réclament parfois une contribution financière des participants. Le maintien de cet événement programmé et la contribution financière de chacun sont fortement liés au nombre de participants.

- **Commission "Voyages"** - *Jean-Paul Martin*

La Commission voyage organise deux types de séjours dans l'année :

- Un voyage d'une semaine dans la zone européenne,
- Un voyage de trois jours en France ou en zone frontalière sur une thématique.

Pour les séjours d'une semaine, ont déjà été faits :

- La Sicile - La Sardaigne - L'Écosse - Le Portugal - Les Pouilles (sud-est de l'Italie)

En 2020, nous proposons un séjour en Croatie dans la deuxième quinzaine d'avril.

Pour les trois jours à thème, ont déjà été faits :

- Visite d'Airbus, du musée de l'aviation, de la cité de l'espace, et, au retour, visite du CEA de Gramat sur invitation du directeur du centre, ancien directeur adjoint du CEA de Valduc,
- Visite en Suisse du musée de l'horlogerie à la Chaux-de-Fonds, et de Jaeger-Lecoultré, manufacture de montres au Sentier.
- Visite du CEA de Cadarache et d'ITER. A cette occasion, nous avons eu la visite de M. Christian BONNET, directeur de Cadarache, et nous avons été accueillis à ITER par M. Bernard BIGOT, directeur général.

À l'automne 2019, les 15, 16 et 17 octobre, nous ferons la visite du CERN, du Palais des Nations Unies et, au retour, nous nous arrêterons à Morbier pour deux visites : une fabrique de montres et une fabrique de lampes en bois.

- **Commission "Loisirs-Convivialité"** - *Jean-Claude Lovato*

En 2017, la commission "Loisirs Convivialités" a organisé deux sorties, la première sur le thème du vin et de la tonnellerie à Beaune, la deuxième sur la coutellerie à Nogent. Ces deux sorties ont été très appréciées.

En 2018, deux sorties étaient prévues, la ligne des Hirondelles dans le Jura. Suite à la grève perlée des agents de la SNCF cette sortie a été annulée. La deuxième visite de Château-Chalon et d'un vigneron a été annulée faute de participants suffisants.

Pour 2019, trois sorties sont prévues la première au Château de Savigny-les-Beaune et la moutarderie Fallot, la deuxième une croisière repas sur le Saône au départ de Saint Jean-de-Losnes, la troisième à Cluny et au domaine Fichet à Igé. Faute de participants en nombre suffisants nous sommes contraints d'annuler ces trois sorties pour 2019.

Rapports moral et d'activités approuvés à l'unanimité.



➤ RAPPORT FINANCIER

par Patrick Valier-Brasier, Trésorier de l'ARCEA-Valduc

COMPTES D'EXPLOITATION 2018

Code	Libellé des charges	2017	2018	Code	Libellé des ressources	2017	2018
602-1	Fournitures de bureau, téléphone, locations	824,26	750,25				
602-2	Informatique : matériel, consommables, entretien	317,68	467,18				
616-1	Assurances	365,62	365,93				
618-2	Sections : Réceptions, A.A., C.A.	37,86					
618-5	Formations, actions spécifiques, honoraires	0,00		708--	Cotisations perçues	4 610,00	4 600,00
618-7	Action sociale	1 644,00	1 800,00	723-1	Subvention ALAS		
623-61	Abonnements-Courrier des retraités	0,00		723-3	Participation du CEA	400,00	
623-7	Publications	1 023,75	505,58	760-1	Produits financiers	186,73	174,57
623-8	Gratifications	105,00	0,00	760-2	Remboursement de frais		374,82
625-2	Frais de mission Sections	0		760-3	Abonnements - Courrier des retraités		
626-1	Frais de poste, routage	333,10	316,10				
660-1	Frais financiers	0	1,59				
	TOTAL CHARGES DE GESTION	4 651,27	4 206,63		TOTAL RESSOURCES DE GESTION	5 196,73	5 149,39
678-1	Manifestations culturelles	13 015,39	12 768,03	778-1	Manifestations culturelles	10 546,50	11 115,00
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	17 666,66	16 974,66		TOTAL RESSOURCES D'EXPLOITATION	15 743,23	16 264,39
	RESULTAT D'EXPLOITATION				RESULTAT D'EXPLOITATION	1 923,43	710,27
	TOTAL GENERAL	17 666,66	16 974,66		TOTAL GENERAL	17 666,66	16 974,66

ACTIF				PASSIF			
Code		2017	2018	Code		2017	2018
	Immobilisations corporelles				Capital		
218-3	Immobilisations						
280--	Amortissements				Report à nouveau	26 081,16	24 157,73
	Sous-total	0,00	0,00		Résultat d'exploitation	- 1 923,43	- 710,27
	Valeurs mobilières de placement						
508-2	Compte épargne 2	23 526,23	21 700,80				
	Sous-total	23 526,23	21 700,80				
	Comptes courants						
512-1	Compte courant 1	631,50	658,26				
	Sous-total	631,50	658,26				
	Total en Banque	24 157,73	22 359,06				
	Débiteurs et créditeurs divers						
486--	Dépenses constatées d'avance	0,00	1 088,40				
487--	Ressources constatées d'avance	0,00	0,00				
466--	Charges à payer	0,00	0,00				
467--	Produits à recevoir	0,00	0,00				
	Sous-total	0,00	1 088,40				
	TOTAL GENERAL	24 157,73	23 447,46		TOTAL GENERAL	24 157,73	23 447,46

BILAN 2018

Assemblée Annuelle - 22 février 2019

► RENOUELEMENT DES MEMBRES DE BUREAU

Le bureau 2018 de l'ARCEA-Valduc était composé des 10 membres suivants :

Claude Decobecq, Richard Dormeval, Nadine Fizaine, Yves Léo, Jean-Claude Lovato Annick Maillard, Jean-Paul Martin, Claudette Muller, Gilbert Pescayre, Patrick Valier-Brasier, auxquels il convient d'ajouter Bruno Duparay et Jean-Luc Dumas, cooptés en mars 2018.

Deux membres sont sortants, arrivés en fin de mandat (élus en 2016). Il s'agit de Annick Maillard et de Claude Decobecq : après avoir été membres du bureau durant respectivement plus de 10 ans et plus de 20 ans, Annick et Claude ne souhaitent pas se représenter.

Nous les remercions chaleureusement pour leur dynamisme et leur engagement durant toutes ces années.

Sont candidats : Jean-Luc Dumas, Bruno Duparay, Joël Molhérat

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Hors Assemblée Annuelle - Lors d'une réunion de Bureau, Martine Gallemard a été cooptée pour animer la Commission « Communication-Publication ».



Photo de Gérard Michel

ARCEA-Va : Composition du Bureau 2019



Président : **Richard Dorneval** [1]

Vice-Président : **Bruno Duparay** [2]

Trésorier - Gestion des adhérents : **Patrick Valier-Brasier** [3] Adjoint : **Jean-Claude Lovato** [4]

Secrétariat : **Claudette Muller** [5]

Chargé des relations avec les associations partenaires : **Gilbert Pescayre** [6]

Représentant UFR au CDCA : **Joël Molhérat** [7]

COMMISSIONS

- Communication-Publication : **Martine Gallemard** [8]
- Loisirs-Convivialité : **Yves Léo**[9]
Co-animateur : **Jean-Claude Lovato** [4]
- Randonnée : **Yves Léo** [9]
- Retraites : **Richard Dorneval** [1]
- Solidarité : **Jean-Luc Dumas** [10]
Co-animateur : **Nadine Fizaine** [11],
- Voyages : **Jean-Paul Martin** [12]
Co-animateur : **Jean-Luc Dumas** [10]
- Webmaster : **Jean-Claude Lovato** [4]



► INTERVENTION DU DIRECTEUR DE VALDUC, François Bugaut

Résumé par Gilbert PESCAYRE



François Bugaut, Directeur du CEA-Valduc a salué les membres présents et a exprimé sa satisfaction de retrouver les anciens du Centre avec qui il a pu collaborer dans le passé. Il est ravi des relations qui se sont établies depuis de nombreuses années entre le Centre de Valduc et l'Association des retraités qui fête cette année son 40^{ème} anniversaire, l'Arcea-Valduc ayant été créée le 27 novembre 1979.

Avant de donner des informations sur les activités du Centre en 2018, le Directeur a fait un rapide tour d'horizon sur l'actualité internationale et nationale liée à la dissuasion nucléaire :

- en juin 2018, rencontre à Singapour entre Donald Trump et Kim Jong UN de la Corée du Nord,
- le TIAN (Traité International sur l'Armement Nucléaire) voté à l'ONU par 122 membres n'a été ratifié au niveau des 28 membres de l'Union Européenne que par un seul pays : l'Autriche,
- en octobre 2018, Donald Trump annonce son intention de dénoncer le traité sur les armes de portée intermédiaire signé en 1987,
- le 13 juillet 2018, le Président de la République Emmanuel Macron promulgue la loi de programmation militaire 2019 – 2025 qui portera les dépenses militaires à 2 % du PIB en 2025,
- le 14 novembre 2018, célébration des 60 ans de la DAM (à l'occasion de cet anniversaire une exposition réalisée par la DAM a été prêtée par le CEA-Valduc et placée dans la salle des Capucins d'Is sur Tille où se tenait l'Assemblée annuelle),
- le 21 novembre 2018 discours de Mme Florence Parly, Ministre des Armées dont on peut retenir les propos ci-après :

« La Vème République nous a donné la stabilité, la capacité à agir et nous défendre. La DAM a donné à la France son assurance-vie... La DAM c'est bien plus que les concepteurs de notre dissuasion. C'est un cœur stratégique. C'est l'épicentre de l'innovation, de l'expertise et de la sécurité. C'est l'acteur indispensable, sur le long terme, de notre souveraineté»,

- le 10 octobre 2018, le RES (Réacteur d'Essais au Sol) dédié aux études sur la propulsion nucléaire a divergé. Cette divergence marque sa mise en service opérationnelle par la Direction des Applications Militaires du CEA, sur le Centre de Recherche de Cadarache. Le réacteur d'essais (RES) est représentatif des chaufferies nucléaires compactes qui propulsent les sous-marins français et le porte-avions Charles de Gaulle. Il permet de reproduire le fonctionnement des chaufferies embarquées, en éprouvant les matériels dans des conditions d'endurance encore plus contraignantes. Il contribue ainsi à accroître leur disponibilité opérationnelle et à démontrer leur sûreté. Les prédécesseurs du RES étaient des prototypes destinés à mettre au point les concepts successifs de chaufferies. Le RES est un outil expérimental de recherche et développement, doté d'une importante instrumentation spécifique au cœur du réacteur. Les données acquises permettront d'améliorer les simulations pour adapter les chaufferies aux besoins futurs des bateaux, tout en renforçant la démonstration de sûreté. Le RES contribue également au maintien des compétences des équipes en charge de la propulsion nucléaire. Les enjeux du RES sont majeurs, qu'il s'agisse de la disponibilité des navires à propulsion nucléaire et donc de la crédibilité de la dissuasion comme de la pérennité de la propulsion nucléaire navale.

La Direction de la propulsion nucléaire, au sein de la Direction des Applications Militaires du CEA, a assuré la maîtrise d'ouvrage du programme RES.

François Bugaut a poursuivi son exposé sur les activités 2018 liées au Centre de Valduc plus familières aux retraités présents :

- fabrication des TNO (Têtes Nucléaires Océaniques) associées au système MSBS,
- fabrication des Dispositifs de Transferts Gaz,
- fabrication de microcibles associées aux expériences sur le LMJ (Laser MégaJoule du CESTA),
- nouvel agencement de la salle de casse des BAG en vue de l'intégration de nouveaux systèmes robotisés,
- poursuite des expériences sur l'installation EPURE,
- extension parasismique d'une partie du bâtiment de métallurgie Plutonium,
- conception d'un nouvel entreposage des déchets alpha tritiés,
- étude d'une nouvelle installation d'extraction tritium.

L'activité du Centre a été importante en 2018 et le restera pour les années à venir.

Valduc participe aux forums des Grandes Ecoles en vue d'attirer des jeunes vers les activités liées au nucléaire ou aux activités de la Direction des Applications Militaires.

76 recrutements ont eu lieu 2018, il y en aura une soixantaine en 2019.

Après cet exposé, le Directeur s'est prêté aux questions des participants. Elles ont porté sur :

- les conséquences éventuelles du Brexit pour Valduc,
- l'emprise régionale de Valduc,
- la SEIVA de 1995, qu'en reste-t-il ?

► L'ASCEA EN 2018 - *Stéphane Emaldi, vice-président de l'ASCEA*

L'ASCEA compte 16 sections. Une quarantaine de membres sur un total de 850 adhérents sont des retraités faisant partie de l'ARCEA soit environ 5%.

En octobre 2018, l'ASCEA a donné un aspect solidaire au tour de centre de Valduc, en prenant



pour partenaire l'association SEP21 qui se mobilise pour la lutte contre la sclérose en plaque. 16 membres de l'ARCEA ont participé au tour du centre.

► INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'ARCEA – Jacques Penneroux

résumé par Bruno Duparay

Jacques Penneroux, président de l'ARCEA, débute son intervention en félicitant le président de l'ARCEA Valduc, Richard Dormeival, pour sa présentation sur le bilan de la section et le dynamisme qu'il perçoit au sein de l'ARCEA Valduc avec un renouvellement du bureau qu'il qualifie d'exemplaire. Il souligne tout le travail accompli par Claude Moussin depuis de nombreuses années qu'il remercie vivement.

Jacques Penneroux présente l'organigramme actualisé du CEA en notant le fort renouvellement des personnes autour du nouvel administrateur François Jacq



Il évoque les quelques chiffres clés pour le CEA :

- Aujourd'hui le CEA compte près de 16 000 salariés avec un taux de renouvellement important avec plus de 600 recrutements par an.
- Coté budget, avec 5 000 millions d'Euros, on note une légère croissance par rapport aux années précédentes.
- Le CEA se place comme 3^{ème} déposant de brevets en France et le 1^{er} parmi les organismes de recherche avec près de 800 brevets annuels.

Les nombreuses publications du CEA : Défis du CEA, Clefs CEA, Talents, Rapports annuels CEA, sont consultables et téléchargeables à partir des sites intranet du CEA et de l'ARCEA www.arcea-national.org

L'ARCEA compte actuellement 4 261 adhérents dont 476 à Valduc. Le taux d'adhésion représente 34% des départs en retraite.

Concernant l'élection des délégués de la Section CEA de la Mutuelle Humanis Nationale : 7 candidats se présentent cette année. Jacques Penneroux insiste sur l'importance de s'exprimer si l'on veut éviter les difficultés de représentativité rencontrées à la dernière élection.

L'ARCEA reste toujours fortement impliquée à l'UFR avec, aujourd'hui, la Présidence qui est assurée par Gérard Lucas.

Le groupe argumentaire sur le nucléaire GAENA vient de publier de nouvelles fiches que l'on peut retrouver sur le site www.energethique.com avec entre autres comme sujets :

- L'utilisation des rayonnements ionisants dans l'industrie et la recherche
- Les gaz et pétrole de schiste
- L'équilibre du réseau électrique
- Fukushima, 7 ans après
- La surveillance de l'environnement
- Comment est calculé le prix de l'électricité nucléaire

L'ARCEA avait organisé le 30 octobre dernier à Paris une conférence sur La gestion des déchets radioactifs et leur stockage avec la participation de Pierre Franck Chevet, Président de l'ASN et Laurence Piketti devenue depuis adjointe à l'Administrateur Général du CEA. On peut souligner la qualité des présentations et les fructueux échanges qui en ont suivi tout en déplorant le faible nombre de participants à cette conférence.

Pour information, l'ARCEA organisera une croisière en 2020 dont la destination a été déterminée au CA du mois de mars. La croisière dans les îles Grecques a été retenue.

► **COMPTES 2018 de l'ARCEA** - *Raymonde Boschiero, Trésorière générale de l'ARCEA*

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je vais vous présenter les comptes du Bureau National pour 2018.

Globalement, le total des ressources 2018 pour l'ensemble des sections est inférieur d'un peu moins de 4% par rapport à 2017, principalement en raison du nombre d'adhérent qui continue de baisser. Par contre, le total des dépenses est à peu près stable avec une très légère augmentation, inférieure à 1%. Il s'ensuit pour cette année un léger déficit.

Analyse des dépenses : sur les 20 € reçus par le B.N., il faut retirer

5 € pour l'abonnement au C.R (facultatif mais conseillé), et 3 € pour l'adhésion à l'UFR (automatique dès que l'on est adhérent à l'ARCEA). Il reste 12 € par adhérent, qui concernent :



- **Les publications et les frais de routage** – toujours 2 bulletins par an qui font l'objet de 2 fois 4500 envois. A noter que c'est sur ce poste que le CEA nous verse une **participation de 20 000 €, qui couvre environ 65% de ces frais.** De ce fait, le montant que vous réglez pour les 2 bulletins est de 2,5€ (1,25 par numéro).

- **Les actions spécifiques et sociales – Formation** : il s'agit des honoraires de notre avocat, j'en profite pour vous rappeler que si vous souhaitez le rencontrer, la 1^{ère} consultation est prise en charge par le BN. Cette année il n'y a pas eu de formation spécifique.

- **Le GAENA** : Les participants à ce groupe qui se consultent beaucoup par internet doivent quand même se réunir pour coordonner leurs travaux, en général 3 ou 4 fois par an. Toutefois en 2018 il y a eu 5 réunions en raison de la préparation au colloque sur les déchets qui a été organisé fin octobre. Ces dépenses concernent le remboursement des frais de déplacement. **Les fiches élaborées par ce groupe, qui sont largement diffusées, sont très importantes, elles sont un des éléments qui nous permet d'obtenir la participation du CEA.**

- **Conférence sur les déchets** : La conférence précédente avait été organisée fin 2016, le montant qui figure pour l'année 2017 est un solde (le montant total réglé en 2016 et 2017 était de 7770,42) Pour celle de cette année, il y aura aussi un complément à régler pour la transcription de la vidéo.

- **Les frais de réception et de location.** Nous essayons de tenir toutes nos réunions au siège du CEA, le Ponant, le montant de la location des salles, forfaitaire pour l'année, est très inférieur à celui facturé par le FIAP.

- **L'A.G.** Comme l'année précédente, elle s'est tenue au C.I.S.P, le Ponant n'a pas de salle assez grande.

- **Les frais de déplacements** : Il s'agit de rembourser les frais avancés :

. par les présidents de section et les membres élus, environ 25 personnes (dont la moitié viennent de province) pour participer à l'Assemblée Générale et aux 4 Conseils d'Administration, je signale que depuis 2 ans il n'y a pas eu de réunion de trésoriers, en 2019 il y en aura une en mars,

. et enfin, par les membres du Bureau National qui se rendent aux différentes assemblées annuelles des sections, afin d'informer les adhérents qui ne peuvent assister à l'A.G. à Paris.

➤ POINT SUR LA MUTUELLE MHN - Jean-Louis Leblanc

résumé par Bruno DUPARAY

Jean-Louis Leblanc est actuellement représentant des retraités de l'ARCEA au sein des instances de la section CEA de la mutuelle HUMANIS. A ce titre, à la demande de notre Président Richard Dormeval, Jean-Louis Leblanc est intervenu devant l'assemblée pour faire un point de situation sachant que cette année sera particulière avec l'élection de nouveaux représentants au collège de la section CEA à l'AG d'Humanis et à la CGS (Commission de Gestion Spécial CEA).

A noter que depuis le début d'année HUMANIS a fusionné avec Malakoff Médéric pour ne former qu'une seule entité.

Pour rappel il existe 3 catégories de cotisants à savoir :

- Catégorie A pour les salariés,
- Catégorie B pour les retraités,
- Catégorie C pour les conjoints.

Pour 2019 la cotisation annuelle pour les retraités a été fixée à 942€ soit une augmentation de 2,61% sachant que la dotation versée par le CEA pour les retraités se réduit d'année en année. La quote-part payée par les retraités a progressé de 58,6% depuis 2007 à comparer à celle des actifs qui elle n'a progressé que de 10,7%

Le tableau ci-dessous précise l'ensemble des cotisations 2019 selon les catégories et les options.



Tarifs annuels 2019

Régime de base

Cotisation globale (A et B)	Quote part catég. A (actifs)	Quote part catég. B (retraités)	Cotisation catég. C
1164 € (+4,3%)	246 € (sans changement)	942 € (+2,61%)	1404 € (+8,33%)

Options

	Actifs et moins de 60 ans	Retraités et plus de 60 ans	Enfants
Option 1	181,80 € (sans changement)	264 € (sans changement)	109,92 € (sans changement)
Option 2	327 € (sans changement)	477,6 € (sans changement)	199,68 € (sans changement)
Option 3	720,36 € (sans changement)	940,92 € (sans changement)	398,28 € (sans changement)

Concernant les frais de gestion pour le régime de base avec 6 %, ils restent nettement inférieurs à ceux des options qui s'élèvent respectivement à 18,7% pour la catégorie A et 23% pour les catégories B et C.

Les prochaines élections des représentants à l'assemblée générale de la MHN qui ont lieu tous les 6 ans, seront importantes. Pour ces élections, sur un collège de 15 délégués pour le CEA, 7 postes sont réservés aux retraités à comparer aux 3 précédemment. Pour ces élections qui se tiendront courant mai de cette année, 7 candidats se présentent pour le 2^{ème} collège (Catégorie B et C). Soyez nombreux à voter afin que les intérêts des retraités soient défendus.

► UFR-CFR : actions 2018 – Gérard Lucas, vice-Président de l'ARCEA et Président de l'UFR résumé par Richard DORMEVAL

Forte de **1,5 million d'adhérents**, la CFR (Confédération Française des Retraités) est l'association de retraités la plus importante de France. Elle est composée de six grandes fédérations d'associations de retraités :

- Générations Mouvement, ex Aînés Ruraux
- Le Groupement CNR-UFRB
- La FNAR – Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités
- L'UFR – Union Française des Retraités
- La CNRPL – Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
- L'ANR – Association Nationale de Retraités



Les travaux d'étude et de réflexion sont menés au sein de six commissions spécialisées (Retraite, Assurance Maladie, Dépendance-Autonomie, Fiscalité, Représentation des Retraités, Europe). Au niveau national, la communication est assurée par le Président de la CFR, Pierre Erbs, ou l'un de ses représentants, tandis qu'au niveau local (régions, départements), ce sont les délégués de l'OSS (Observatoire Senior Santé) qui ont en charge les contacts avec les élus, essentiellement les députés et les sénateurs.

En 2018, les principales actions et préoccupations ont concerné 9 grands domaines : *la place des retraités dans la société, le pouvoir d'achat des retraités, l'augmentation de la CSG, le devenir des CDCA, la santé des retraités, l'autonomie des retraités, l'UFR-CFR et les médias, la retraite universelle, le grand débat national*. En raison du temps limité, seuls quatre thèmes ont été abordés lors de la présentation.

La place des retraités dans la société.

Les retraités sont des citoyens à part entière, actifs et productifs. Dans la société, ils sont impliqués à trois niveaux :

- **L'intergénérationnel et l'environnement familial** – Il est de plus en plus fréquent que quatre générations cohabitent : le retraité, ses parents, ses enfants et ses petits-enfants. Outre le transfert des savoirs et savoirs être, on estime à 30 milliards d'euros par an le montant des transferts entre générations.
- **Le bénévolat** – plus de 30% des retraités s'investissent dans le bénévolat associatif, participant ainsi à la cohésion sociale au travers de 1,3 millions d'associations.
- **Acteurs de la vie publique** – Parmi les 520 000 conseillers municipaux présents dans les 36 000 communes de France, 29% sont des retraités !

UFR-CFR dans les médias

2018 a été marqué par une **très forte croissance médiatique de la CFR**, due aux interventions de Pierre Erbs (Président de la CFR), Christian Bourreau (vice-Président de la CFR et Président d'Honneur de l'UFR) et François Bellanger (Président d'Honneur de la CFR). À eux trois, ils ont comptabilisé 16 interventions radio, une quarantaine de plateaux télévision et 15 articles de presse. Une chaîne de télévision chinoise francophone a même sollicité Christian Bourreau pour une interview que vous pouvez visionner à l'adresse <https://youtu.be/TiaDeZYaOmw> !

Assemblée Annuelle - 22 février 2019

Retraite universelle : le projet 2018

Le projet de **retraite universelle du gouvernement est très proche de celui défendu par la CFR** depuis de nombreuses années ; ce dernier se résume en 10 points :

- Une seule Caisse de Retraite pour tous
- Ce système de retraite est obligatoire
- Il est géré par répartition
- C'est un système de retraite par points
- Le financement est contributif
- Le financement est également solidaire
- Chaque Français a un compte individuel
- Le compte individuel est consultable par le futur retraité
- Pensions indexées sur les prix et la démographie par tranche d'âge
- La gouvernance de cette Caisse comprendra des représentants de l'Etat, des employeurs, des salariés et des retraités.

En janvier 2018, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a reçu Pierre Erbs et François Bellanger pour une première audition, suivie par plusieurs rencontres entre experts du gouvernement et de la CFR. Ces échanges ont mis en évidence de nombreux points d'accord et le climat était à l'optimisme. La première déception est malheureusement apparue fin 2018, lorsque Jean-Paul Delevoye a présenté devant l'Assemblée Nationale la composition de la Gouvernance : les retraités n'étaient pas représentés ! Une réunion de mise au point avec le Haut-Commissaire a eu lieu en janvier 2019, au siège de la CFR : il faut maintenant **rester vigilant**.

Le Grand Débat National

La consultation nationale lancée par le gouvernement comportait douze questions concernant les retraités, réparties sur 6 grands thèmes : *Fiscalité, Les services publics, Le pacte social - La gestion du handicap, Organisation de l'Etat et de l'Administration, Les retraités dans le dialogue citoyen, Compréhension réciproque et valeurs de la République.*

Via les 6 fédérations qui la composent, la CFR a encouragé tous les adhérents à répondre à cette consultation en s'appuyant sur son argumentaire. En février 2019, la CFR a transmis à Mme Wargon et M.Lecornu les réponses aux questions que le Président de la République avait posées dans sa Lettre aux Français. Vous trouverez ces réponses à l'adresse suivante :

<https://www.retraite-cfr.fr/grand-debat-reponses-aux-questions/>

Pour connaître l'actualité de la CFR et de l'UFR.

Publications

Au fil des Jours et CFR-Échos, mensuels disponibles sur le site de l'ARCEA-Valduc (arceavalduc.fr).

Le Courrier des Retraités, trimestriel (sur abonnement, 5€/an via l'ARCEA).

Le lien CDCA, bimestriel disponibles sur le site de l'ARCEA-Valduc (arceavalduc.fr).

Sites internet

retraites-ufr.com

retraite-cfr.fr

sans oublier bien sûr le site arceavalduc.fr qui relaie les informations.

► BILAN DE LA COMMISSION DÉCÈS

par Bruno DUPARAY

Début 2018, le Conseil d'Administration de l'ARCEA a décidé de créer une commission décès afin de constituer un document commun sur les formalités à accomplir suite à un décès.

Certaines sections possèdent déjà leur propre document sur le sujet à l'instar de l'ARCEA de Valduc qui a mis à disposition sur son site un document dont la dernière révision datait du début de l'année 2018.

La commission composée d'un représentant de chaque section, sous le pilotage de Jacques Gaiffier, a décidé de travailler sur un document en 2 volets à savoir : les dispositions à prendre de son vivant et les démarches et les formalités obligatoires après un décès en s'appuyant sur les documents existants.

- Le 1^{er} volet propose de constituer de son vivant un dossier aussi complet que possible rassemblant l'ensemble des informations courantes, administratives et financières concernant le foyer. Il précise le plan de

classement pour les grands domaines que sont : l'état civil, la santé, la retraite, l'immobilier, les impôts, les assurances, les banques et organismes financiers et les divers services et abonnement contractés.

Ce premier volet a été validé en CA du mois de mars dernier.

- Le second volet, quant à lui, est consacré aux démarches à accomplir après un décès. Il s'appuie en grande partie sur le document de Valduc tout en se voulant plus synthétique. Ce volet distingue les démarches à accomplir dans les 7 jours, celles devant être effectuées dans les 30 jours et celles devant être accomplies impérativement dans les 6 mois suivant le décès.

Ce document devrait être finalisé prochainement et soumis à l'approbation du CA.

Ces documents seront prochainement accessibles sur le site de l'ARCEA.



► EFFECTIF DE LA SECTION, par Patrick Valier-Brasier

Fin avril, nos adhérents sont au nombre de : **476**.

Depuis le début de l'année 2019, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents :

Régis	Baudrillart	Sylvie	Grimoldi
Joël	Chanliaux	Sylvain	Julien
Jean-Philippe	Chevillet	Bertrand	Lillette
Anne-Marie	Clech	Giampietro	Locatelli
Jean-Louis	Cuinet	Michel	Manville
Denis	Fabbri	Anne-Marie	Manville
Jacqueline	Ferrari	Philippe	Massot
Martine	Gallebard	Philippe	Monpays
Philippe	Gallimard	Didier	Nivois
Christiane	Gindrey	Denise	Orioli
Martine	Giroux	Marie-Thérèse	Rochery
		Alain	Walliser

Nous avons eu la tristesse de perdre des amis : Jacques Rolland, Henri Emonin, Gérard Raboisson, Jean Bresson, Alain Saccomani.

Nous avons enregistré 13 démissions et procédé à 8 radiations.

GOOGLE VOUS CONNAIT MIEUX QUE VOS PROCHEs

par Jean-Claude Lovato

Vous utilisez certainement les services gratuits qu'il propose : le moteur de recherche, l'agenda en ligne, Google docs, Google Maps, YouTube, etc. Google vous connaît mieux que certains de vos proches, grâce aux traces que vous laissez sur votre ordinateur ou sur votre smartphone, elles sont collectées par défaut. N'oubliez pas que « *si c'est gratuit c'est vous le produit* » !

Cet article vous aidera à vérifier ce qu'il sait sur vous et à effectuer le paramétrage de votre compte Google. Il vous faudra vous connecter à votre compte Google ou en créer un : (par ex. compte Gmail).

1. Vos centres d'intérêt

Les sites sur lesquels vous surfez, les recherches effectuées sur Google ou encore les vidéos que vous visionnez sur YouTube... Toute votre activité aide Google à déterminer quels sont les sujets vos centres d'intérêt. A priori, Gmail est exclu de cette analyse, même si ces derniers y sont également observés pour vous proposer des annonces publicitaires ciblées dans votre messagerie.

Votre historique de vos centres 'intérêt, <https://myaccount.google.com/intro/dashboard>

Astuce : il vous est possible de désactiver les annonces basées sur vos centres d'intérêt, mais pas de les supprimer totalement. Google vous prévient : celles-ci seront donc moins "pertinentes", puisqu'elles ne seront plus basées sur les informations associées à votre compte Google.

2. Les services de Google que vous utilisez

Les services proposés par Google sont plus nombreux que vous le pensez. La preuve avec cette page, qui recense tous les services que vous utilisez et les appareils Android raccordés à votre compte, ainsi que les statistiques d'utilisation de ces services (Agenda, Google Docs, Google Photos, Contacts, etc.)

Les services de Google que vous utilisez, <https://myaccount.google.com/intro/dashboard>

Si vous craignez que d'autres personnes puissent accéder à votre compte, il vous est possible de mettre en place un "rappel" mensuel vous invitant par mail à consulter votre "Google Dashboard", accessible en permanence et reflétant l'activité récente de votre compte.

3. Votre activité sur le web

Vous pensiez que supprimer régulièrement l'historique de votre navigateur internet empêchait Google Chrome de collecter durablement des informations sur vos recherches et les sites que vous visitez ? Vous aviez tort, en témoigne la page listant vos anciennes recherches et le contenu consulté dans Chrome et dans les autres applications.

Votre historique de navigation et de recherche, <https://myactivity.google.com/>

Votre historique de recherche YouTube, https://www.youtube.com/feed/history/search_history



4. Vos déplacements

Le GPS installé dans votre smartphone, Google Maps, est une mine de renseignements pour Google, qui garde ainsi une trace de tous vos déplacements. A moins que vous ayez désactivé l'historique de vos positions, vous pourrez ainsi savoir où vous vous étiez le 23 février 2008.

Il vous est possible de désactiver en un clic la collecte de vos données de géolocalisation depuis la page signalée ci-dessus.

Il vous est possible de supprimer ces données en cliquant sur les trois petits points verticaux, en haut à droite de la page. Cliquez ensuite sur "Options de suppression" > "Avancé" > "Toute la période" > "Supprimer" > et enfin confirmez la suppression.

5. Quelles applications ont accès à vos données Google

On donne souvent la permission à certains services ou applications d'accéder à vos données. Dans les faits, on l'a fait car on ne prend pas la peine de lire les mentions lors de l'installation d'une application par ex. Le lien ci-dessous compile l'ensemble des applications ayant accès à certaines de vos données Google, et surtout à quelles données elles ont accès.

<https://myaccount.google.com/permissions>

Astuce : il vous est bien entendu possible de supprimer les droits d'accès que vous aviez accordés et que vous ne jugez plus pertinents. Il vous suffit pour cela de cliquer sur l'application en question et sur "supprimer".



MANDAT POUR PROTECTION FUTURE

par Jean-Claude LOVATO

Le mandat de protection future donne la possibilité d'organiser à l'avance (quand on en est encore capable) sa propre protection dans l'éventualité où l'on ne serait plus un jour en capacité de gérer ses affaires seul. Il permet de choisir la ou les personnes que l'on souhaite voir exercer sa protection et l'étendue de cette protection.

Le mandat de protection future ne vous fait pas perdre vos droits, ni votre capacité juridique (vous continuez à voter, à gérer votre argent...). Il permet seulement au mandataire que vous aurez choisi d'**agir à votre place dans votre intérêt** au cas où il est constaté officiellement par un **médecin agréé** que vos capacités physiques ou mentales seraient altérées.

Le mandat peut porter sur la protection :

- de sa personne
- de ses biens
- ou des deux.

Le mandant (la personne qui organise sa protection future) peut nommer plusieurs **mandataires** (les personnes qui exerceront la mesure de protection). Par exemple, il peut nommer un mandataire pour la protection de sa personne et un mandataire différent pour la protection de ses biens.

Nota : Tant que le mandat n'a pas pris effet, le mandant peut le modifier ou le révoquer à tout moment.

Comment établir un mandat de protection future pour soi-même ?

Il existe deux types de mandat : le mandat sous seing privé et le mandat notarié.

1) Le mandat sous seing privé

Le mandat sous seing privé peut être établi sur papier libre. Il doit être contresigné par un avocat ou bien établi selon un modèle réglementaire (formulaire [cerfa n°13592*02](#)).

Ce type de mandat est **limité aux actes de gestion courante du patrimoine**.

Il doit être daté et signé de la main du mandant (la personne qui organise sa protection future). Le mandataire (la personne qui exercera la mesure de protection) l'accepte en le signant.

Le mandat sous seing privé doit être enregistré à la recette des impôts. Les frais d'enregistrement sont d'environ 125 €.

2) Le mandat notarié

Le mandat est conclu devant un notaire, en présence du mandant et du mandataire. Ce type de mandat donne des pouvoirs plus étendus au mandataire que le mandat sous seing privé. Par exemple, le mandataire peut décider de la vente d'un bien immobilier...

Si le mandat est mis en œuvre, le mandataire devra rendre compte de l'exercice du mandat au notaire (si le mandat est notarié) ou au greffier en chef du tribunal d'instance (si le mandat est sous seing privé) : il devra remettre l'inventaire du patrimoine et le rapport annuel de gestion des comptes.

Le coût est ~ 300 € pour la rédaction du mandat par le notaire.

Tant que le mandat n'a pas pris effet, il est possible de l'annuler ou de le modifier.

Nota : Le mandataire peut aussi renoncer à la mission qui lui est confiée.

.... 

Qui peut être désigné mandataire ?

Le ou les mandataires peuvent être choisis dans votre entourage familial ou amical, du moment qu'ils soient majeurs.

Vous pouvez également décider de confier la mission à un professionnel :

- un notaire,
- ou un avocat,
- un mandataire judiciaire à la protection des majeurs inscrit sur une liste de professionnels assermentés.

Le mandataire exerce sa mission gratuitement. Il est possible de prévoir leur rémunération dans le contenu du mandat.

Des modalités de contrôle de l'action du mandataire peuvent être définies dans le mandat.

Quand le mandat prend-t-il effet ?

Le mandat prend effet lorsque la personne ne peut plus pourvoir seule à ses intérêts : cela doit être médicalement constaté par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République.

Pour obtenir les coordonnées des médecins agréés, se renseigner auprès du tribunal d'instance. Pour trouver le tribunal d'instance proche de chez soi, consulter le site service public.

Le mandataire se présente avec le mandat et le certificat médical au greffe du tribunal d'instance pour faire viser le mandat par le greffier et permettre ainsi sa mise en œuvre.

Fin du mandat de protection future

Le mandat prend fin si la personne retrouve ses facultés ou décède.

Il est possible de saisir le juge des tutelles :

- en cas de contestation de la mise en œuvre ou des conditions d'exécution du mandat (le juge peut à cette occasion mettre fin au mandat) ;
- s'il devient nécessaire de protéger le mandant davantage que ne le prévoyait le mandat. Le juge peut alors compléter la protection de la personne par une mesure judiciaire (curatelle, tutelle).

Pour plus d'information :

Voir [la vidéo consacrée au mandate de protection future sur le site Internet des notaires de France](#)

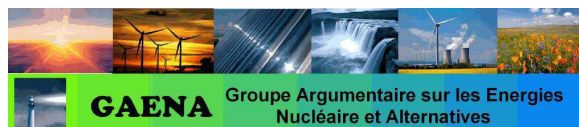
Source :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16670>

<https://www.notaires.fr/fr/couple-famille/protection-des-proches-vuln%C3%A9rables/le-mandat-de-protection-future>

L'ÉLECTRICITE VIENT DE LA PRISE

par Michel GAY (SLC) et Jean-Paul HULOT (SLC et ARCEA-GAENA)



Derrière la prise électrique se cache tout un monde géré en permanence afin que l'équilibre y règne. Mais encore faut-il pouvoir le faire en consommant le moins possible d'énergies fossiles chèrement importées et surtout ... à tout instant. Sinon, c'est la cata !

Or, il semble que nos responsables politiques ne soient pas au courant.

Le « système » électrique¹

Il est tellement banal de mettre un appareil en marche en manœuvrant son interrupteur que l'électricité semble sortir "naturellement" de la prise de courant.

Mais ce n'est ni naturel, ni magique.

Il existe deux catégories de moyens de production :

- Les moyens « pilotables » qui s'ajustent à la demande, c'est le cas des productions thermiques (nucléaire et à flammes), et partiellement de l'hydraulique dite « de lac »,
- Les moyens « subis » (ou fatals, voire intermittents), c'est le cas des productions (éolien et photovoltaïque), et partiellement aussi d'une partie de l'hydraulique dite « au fil de l'eau ».

Un système électrique doit assurer en permanence une production égale la consommation, quelle que soit ses variations. Ça s'appelle l'équilibre du réseau et il devient de plus en plus difficile à assurer depuis 2009. L'important développement des énergies renouvelables aux productions intermittentes (éolien et photovoltaïque) et la légère baisse des productions pilotables à partir des combustibles fossiles (dites "à flammes") sont à l'origine de ces difficultés.

L'obligation d'achat de la production fatale des énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque), associée à leur priorité d'accès au réseau et à leurs variations brutales, compliquent le pilotage du système de production.

D'où vient l'électricité ?

La puissance du parc installé est passée de 120 gigawatts (GW) fin 2009 à 133 GW fin 2018.

Le parc nucléaire (63 GW) et hydraulique (25 GW) est resté stable.

Le parc thermique à flammes est en légère décroissance (de 26 à 19 GW) mais la puissance des centrales à gaz a augmenté 8 à 12 GW.

Le charbon a été réduit de 8 à 3 GW (ces centrales devraient être arrêtées en 2022), et le fioul est passé de 10 à 3 GW.

En revanche, l'éolien a augmenté de 5 à 15 GW, le photovoltaïque de 0,2 à 8,5 GW, et les énergies thermiques renouvelables (biogaz, déchets, biomasse) de 1 à 2 GW. Ces trois sources représentaient 5 % (en puissance installée) du parc total en 2009, elles en représentent 18 % en 2018.

.... 

¹Article écrit à partir du document « *le système électrique français : analyse des années 2009 à 2018* » de Jean-Paul Hulot.

La croissance des énergies renouvelables (+19 GW) n'a pas entraîné une diminution équivalente du parc thermique à flammes (-7,5 GW).

Il est en effet nécessaire de disposer en permanence d'une puissance pilotable (généralement thermique) permettant de pallier leur intermittence avec un temps de réaction court, ce que peuvent faire en particulier les centrales à gaz dont le parc a augmenté de... 50% (de 8 à 12 GW) en France et de 10% dans le monde !

Mais leur taux d'utilisation a diminué ce qui entraîne un surcoût global du système électrique dont les coûts fixes doivent être assumés, même à l'arrêt (personnel, amortissement, entretien,..).

Une production électrique déjà décarbonée

Sur la période 2009-2018 la production totale (et donc aussi la consommation) a été stable, notamment depuis 2010 et la quantité moyenne de CO2 émise est restée faible.

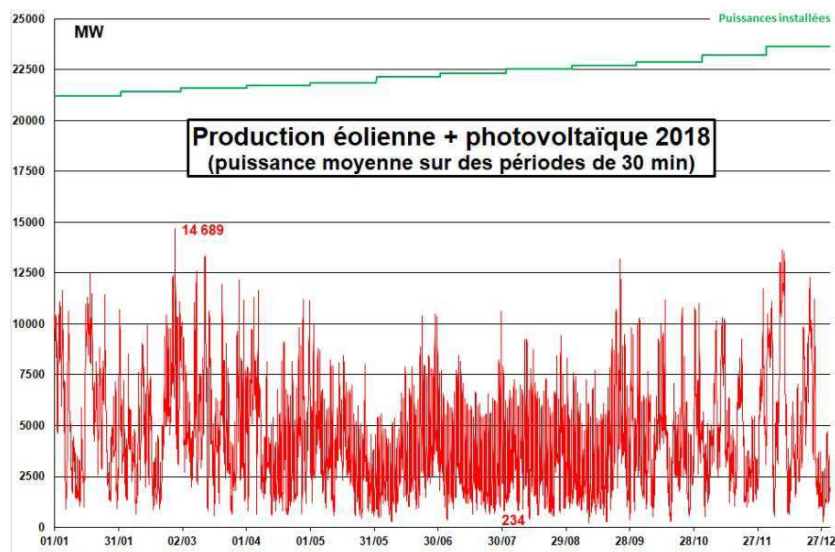
Elle a varié suivant les années de 37 à 66 g CO2/kWh grâce essentiellement au nucléaire dont la production décarbonée représente 72% du mix français. Les plus fortes émissions de 2016 et 2017 sont dues aux arrêts imposés par l'Autorité de Sureté Nucléaire de quelques réacteurs nucléaires pour effectuer des vérifications.

L'hydraulique a également une part importante (12%).

La part des énergies renouvelables intermittentes est passée de 1,5 % en 2009 à 7 % en 2018.

Variations des productions fatales

La somme des productions éolienne et photovoltaïque illustrée ci-dessous montre le caractère éminemment variable des productions renouvelables intermittentes tout au long d'une année (2018). Bien sûr, cette extrême variabilité qui dépend des conditions météorologiques ne correspond pas aux besoins de la consommation.

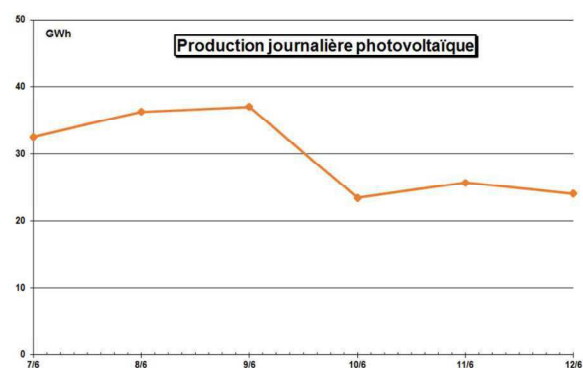
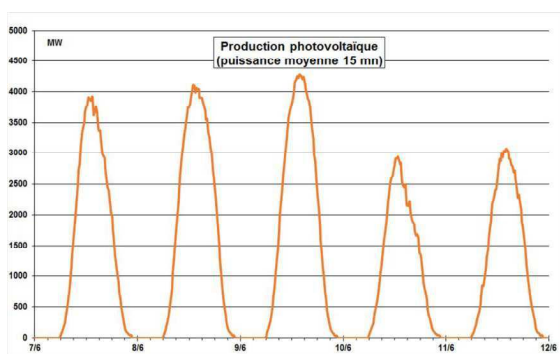


Ainsi, « il y a toujours du vent quelque part et, grâce aux interconnexions, il sera toujours possible d'équilibrer le réseau » est une idée fausse.

Il existe des périodes sans vent (anticyclone) qui couvrent le continent européen et, à l'inverse, des périodes ventées partout qui produisent trop d'électricité dont il faut se « débarrasser », y compris en payant (prix négatif) un consommateur spécialisé ! Ce surcoût pour le consommateur n'est toujours pas imputé aux énergies renouvelables...

Les deux figures suivantes illustrent l'effet trompeur que peut avoir la présentation d'une production intermittente qui varie fortement, telle que celle du photovoltaïque par exemple, sur une période de 5 jours.

Celle de gauche donne la réalité de la production photovoltaïque avec les puissances relevées toutes les 15 minutes, alors que l'autre présente le cumul journalier qui ne met pas en évidence l'absence de production en période nocturne.



Quels enseignements peut-on en tirer ?

L'augmentation de la puissance totale installée en France (essentiellement fatale avec des éoliennes et du solaire) pour une production constante entraîne une sous-utilisation des moyens pilotables de production qui doivent pourtant rester disponibles. Cette situation fragilise la stabilité du réseau, augmente les émissions de CO2 et le coût global du système, et donc le prix de vente du kWh au consommateur.

Les coûteuses modalités d'obligation d'achat et la nécessité de maintenir en doublon un système pilotable disponible pour atténuer les intenses variations de productions, voire leur absence pendant les périodes sans vent et / ou sans soleil... coûte de plus en plus cher au consommateur / contribuable.

Tant que le stockage de l'énergie électrique ne sera pas possible à un coût abordable (ce qui n'arrivera peut-être jamais), l'utilisation de grandes puissances intermittentes n'est pas souhaitable.

La réduction du parc des combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables intermittentes ne pourra pas se faire sans accroître en parallèle les productions pilotables, non émettrices de gaz à effet de serre, que sont le nucléaire et éventuellement l'hydraulique s'il reste des vallées à submerger....

Si l'objectif du gouvernement est vraiment de décarboner l'énergie pour répondre aux engagements de la COP21, la priorité est de s'attaquer aux domaines qui consomment le plus de combustibles fossiles : l'habitat et le transport.

Il serait ubuesque de diminuer le nucléaire au profit d'énergies renouvelables fatales qui font appel aux combustibles fossiles émettrices de CO2 pour pallier leur intermittence.

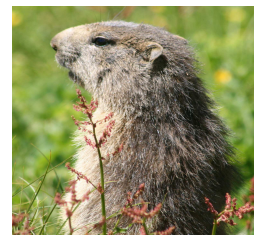
L'électricité est un vecteur énergétique vertueux qui peut être produit sans émission de gaz à effet de serre grâce notamment au nucléaire. Son usage se développera dans le transport et le chauffage où les combustibles fossiles sont encore majoritairement utilisés.

Lorsque votre enfant demandera d'où vient l'électricité, vous pourrez dorénavant lui répondre: « *pas uniquement de la prise, mon chéri, pas uniquement...* ».

Les Potins de la marmotte

C'est toujours l'hiver. La marmotte dort encore profondément. Quelques souvenirs d'enfance profitent de cette accalmie pour lui revenir à l'esprit...

La guerre vient de s'achever. Les enfants du village réapprennent la vie en reprenant le chemin de l'école.



Sur celui-ci, l'ancre du forgeron est une halte très prisée. En trois coups d'un énorme soufflet il rend incandescents les charbons endormis de la forge, avant d'y enfouir un fer qu'il recouvre bien vite de braises. Puis, à grands coups de marteau, il le transforme en outil : pan, pan pan ... pan, pan pan ... les deux derniers sons étant ceux du marteau rebondissant sur l'enclume ... Puis c'est le retour au brasier ... La chaleur rougit d'autant plus nos joues d'enfants que nous sommes tout près du foyer auquel nous tentons parfois d'apporter notre modeste contribution en soufflant aussi sur les braises. Mais nos bouches en cul de poule ne soulèvent guère qu'un peu de cendre qui nous revient dans les yeux ! Nous appelons le forgeron le « Mamu », mais nous aurions pu l'appeler le « Samu » car c'est un peu le médecin de campagne d'une clientèle qui va de la charrette à foin au cheval de trait. Ainsi, quand une roue (en bois) est à l'agonie après avoir perdu sa bande de roulement, c'est sur le champ qu'il faut « ressemeler ». Le forgeron porte au rouge un nouveau cerclage, afin de le dilater. Puis, rapidement, il encercler la roue. En refroidissant, le fer se lie d'une amitié forte avec la roue rénovée. Ça sent bon le bois roussi. Parfois, c'est un cheval qu'il faut ressemeler. Les fers sont également portés au rouge dans les braises, puis apposés sous les sabots qui dégagent aussitôt une odeur âcre de corne brûlée. Quelques clous terminent les soins. Ils sont à peine plus gros que ceux qui arriment les semelles en pneu de nos galoches en bois.

Une échoppe également très prisée est celle du cordonnier. Il est italien et se prénomme « Angelo ». Tout en taillant le cuir, il apprend à siffler à ses canaris (à moins que ce ne soit l'inverse). L'œil est vif, mais doux, derrière ses fines lunettes qui ne sont déjà pas remboursées par la Sécurité Sociale. Son atelier fleure bon la colle qui tente de prolonger le parcours de nos cartables souvent malmenés. Il est vrai que nous ne changeons pas de cartable tous les ans ! Tel Gepetto donnant vie à Pinocchio, il réanime des escarpins qui ont trop dansé ou il recoud des sacs à main en détresse. Il nous appelle ses « potcharotes », ses potes quoi ! Nous l'aimons bien. Il faut dire aussi qu'il nous donne du caoutchouc pour nos frondes ...

Le jeudi (jour sans école), c'est le mécanicien-vélo qui a notre faveur, car on ne change pas de bicyclette chaque fois qu'il faut changer le câble d'un frein ! C'est le maire du village. Il entretient avec le curé les mêmes relations que Pepone avec Don Camillo. Il pousse d'ailleurs la ressemblance jusqu'à être communiste, ce qui n'empêche pas le curé de lui confier sa bicyclette, rarement prioritaire, il va sans dire ... Les voies du Seigneur sont déjà impénétrables. Heureuse époque !

Sans le savoir, nous nous enrichissons chaque jour, au hasard de nos arrêts chez des artisans que les enfants d'aujourd'hui ne connaîtront, hélas, jamais.

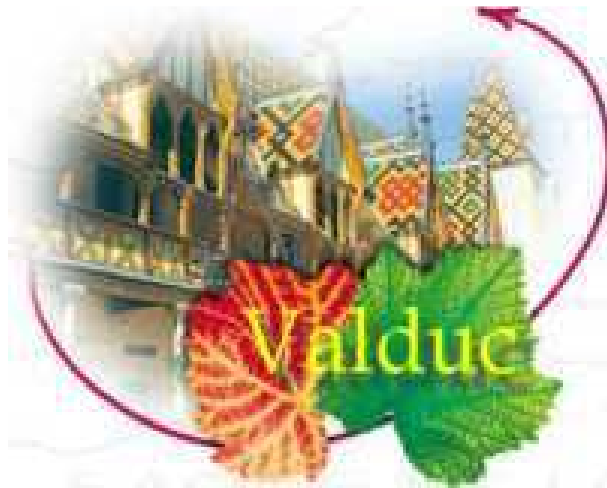
Les odeurs - âcre de la forge, plus nuancée de la clinique des chaussures - sont le parfum du pays, de « notre » pays. Et les relations simples, humaines, qu'entretiennent des gens pour lesquels le travail, la solidarité, le respect mutuel ... ne sont pas de vains mots, sont autant d'atouts formateurs qui remplissent progressivement nos musettes de gamins.

L'école de la vie n'est-elle pas ce long chemin caillouteux de l'enfance qui donne accès au meilleur des diplômes : celui d'homme ?

Pierre DE CONTO

Pour contacter l'un des membres du Bureau :

Dormeval Richard	03 80 35 51 41	06 83 01 18 38	retb.dormeval@wanadoo.fr
Duparay Bruno	03 80 30 50 90	06 82 67 82 55	bruno.duparay@wanadoo.fr
Dumas Jean-Luc		06 63 91 85 61	jluke.dum@orange.fr
Fizaine Nadine	03 80 47 07 51	06 64 17 29 42	gavalda.fizaine@wanadoo.fr
Gallebard Martine	03 80 43 01 53	06 88 95 12 65	martine.gallebard@gmail.com
Léo Yves	03 80 46 49 21	06 17 48 53 77	leo.yves@orange.fr
Lovato Jean-Claude			arcea.valduc@gmail.com
Martin Jean-Paul	03 80 75 69 87	06 85 06 00 32	martin.cuss@wanadoo.fr
Molherat Joël	03 80 28 99 29	06 78 10 13 23	Joël.molherat@wanadoo.fr
Muller Claudette	03 80 55 63 19	07 85 90 79 24	clau-muller@orange.fr
Pescayre Gilbert	03 80 46 30 17	06 15 92 38 12	gilbert.pescayre@orange.fr
Valier-Brasier Patrick	03 80 55 15 10	06 60 38 13 63	pvalier@orange.fr



ARCEA – Section de Valduc

<i>Directeur de la Publication</i>	:	<i>Richard DORMEVAL</i>
<i>Rédacteur en Chef</i>	:	<i>Martine GALLEMARD</i>
<i>Saisie - Composition</i>	:	<i>Claudette MULLER – Patrick VALIER-BRASIER</i>
<i>Envoi courrier</i>	:	<i>Claudette MULLER</i>
<i>Reproduction</i>	:	<i>Atelier Reproduction de VALDUC</i>